



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4070482**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/07/2024 16H34 C:000032 I:31913  
V/REF : 950305  
V/Email reçu le Jeudi 04/07/2024 à 16H34

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 4144-8769  
IMMEUBLE : LE DEVORAH  
22/36/58 ALLEE JEAN FERRAT  
3 GARAGES  
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 16 Juillet 2024

Référence Marché: M\_230717001-1

LOCALISATION : 58 ALLEE JEAN FERRAT - BOURG EN BRESSE - MR ZADI 0788025723  
ETG 1 - LOGT 2012

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT ABATTANT DOUBLE  
PL00001 - PL00051

Donneur d'ordre : Mme I. FREDET-LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :  
Travaux de plomberie.

LE 12 JUILLET 2024 A 14H00  
REPLACEMENT D'UN ABATTANT DOUBLE

**OBSERVATIONS :**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie  
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,  
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si  
nécessaire).  
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.  
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de  
l'étanchéité (si nécessaire).  
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).  
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.  
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule  
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4070482**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U. HT |               |
|--------------------------|-----------------------------------------|------|---------|---------------|
| 1,00                     | PL00001-Forfait déplacement             | 1    | 46,18   | 46,18         |
| 1,00                     | PL00051-Rempl.Abattant double+fixations | 1    | 51,31   | 51,31         |
| TOTAL H.T. ....          |                                         |      |         | 97,49         |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                         |      |         | 9,74          |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                         |      |         | <u>107,23</u> |

**Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 950305 du 04/07/2024

P-MUT

SEMCODA  
AGENCE DE BOURG EN BRESSE  
28, rue de la Grenouillère  
CS 81050  
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS  
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

58 Allée Jean Ferrat

01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 759 150 du 07/06/2024

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04144-00001-00002-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 19/07/2024

Observations

**ZADI AKEHIGBA**

**07-88-02-57-23**

| Prestation à réaliser                                                       | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| PL00001 Forfait de déplacement                                              | 1,00 | 46,18 | 46,18 | 4,62   | 50,80     |
| PL00051 Remplacement abattant double<br>Compris fixations, plastique blanc, | 1,00 | 51,31 | 51,31 | 5,13   | 56,44     |
| Total H.T.                                                                  |      |       |       | 97,49  |           |
| Total TVA                                                                   |      |       |       | 9,75   |           |
| Total TTC                                                                   |      |       |       | 107,24 |           |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 04/07/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **58 Allée Jean Ferrat 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE** le **04/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 950305